

● (1220)

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. OLIVIER—LA PRÉTENDUE ATTAQUE FAITE PAR LE DÉPUTÉ DE YORKTON-MELVILLE—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Longueuil (M. Olivier) a soulevé hier la question de privilège au sujet d'une motion proposée conformément à l'article 43 du Règlement par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Le député de Longueuil était alors appuyé par le député de Drummond (M. Pinard). J'ai réexaminé les termes employés pour voir si ma première impression, dont j'ai fait part hier, était justifiée.

J'ai réexaminé les termes employés et je puis confirmer que tel est bien le cas. En fait, les commentaires dont s'est plaint le député ne figuraient pas dans le préambule, mais dans la motion. Je n'ai donc pas à décider si les paroles pour lesquelles le député a exigé des excuses étaient réellement antiparlementaires. C'est inutile. En effet, ces commentaires ont été faits dans la motion—qui doit être acceptée avant d'être débattue—et rien ne m'autorise donc à prendre des sanctions contre le député. D'autre part, comme ils figuraient dans la motion, le député n'a fait ni de déclaration ni d'allégation, il a simplement lancé un sujet de discussion.

J'ai étudié la motion du point de vue de la forme et je n'y ai rien trouvé qui soit contraire à nos précédents ou à nos usages, comme je l'ai dit hier.

[Français]

M. OUELLET—UNE PRÉTENDUE DÉCLARATION ERRONÉE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions orales, le premier ministre (M. Clark) a laissé entendre que j'avais annoncé trois fois la construction du Complexe Guy-Favreau et a laissé entendre également que j'étais, comme ministre des Travaux publics, responsable de ce trou qui existe présentement au centre-ville de Montréal. Je pense que le premier ministre a erré dans ses affirmations, et je voudrais présenter cette question de privilège et lui demander à la première occasion de corriger les faits. Je veux porter à votre attention, monsieur l'Orateur, le fait que j'ai été nommé ministre des Travaux publics en 1978, et c'est à ce moment-là que j'ai annoncé que les travaux du Complexe Guy-Favreau recommenceraient, puisqu'ils avaient été arrêtés pour ne pas nuire à l'échéancier de la construction des installations olympiques. Donc, je n'ai annoncé la construction de ce complexe qu'une fois. Je dois dire que la situation est la suivante: lorsque le parti progressiste conservateur a pris le pouvoir en mai dernier, les travaux étaient en cours. Mais, à ce moment-là, le nouveau gouvernement a donné l'ordre d'interrompre les travaux. Si les travaux avaient continué, toutes les fondations du Complexe seraient maintenant presque ter-

Recours au Règlement—M^{lle} Bégin

minées. On s'attaquerait maintenant aux charpentes. Donc, s'il y a un trou, monsieur l'Orateur, c'est à cause de l'inactivité du gouvernement progressiste conservateur actuel.

[Traduction]

M. l'Orateur: Là encore, le député n'est tout simplement pas d'accord avec certains commentaires. Il m'est très difficile de me prononcer de façon catégorique en pareil cas, car je ne suis guère en mesure d'établir exactement la nature de l'intervention avant d'avoir entendu les deux parties. A l'avenir, j'espère donc qu'avant de soulever une question de ce genre, les députés voudront bien établir s'il s'agit simplement d'un point de désaccord ou véritablement de quelque chose constituant une atteinte à leurs privilèges.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^{lle} BÉGIN—ON DEMANDE POURQUOI LE RAPPORT LAZAR N'EST PAS ENCORE DÉPOSÉ

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, c'est avec regret que je prends la parole aujourd'hui pour la quatrième journée consécutive, à la suite d'une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et adoptée à l'unanimité par la Chambre le 24 octobre dernier, alors que demain c'est le 1^{er} décembre, et que nous exigeons du nouveau gouvernement qu'il dépose immédiatement le Rapport Lazar sur les pensions. Nous avons obtenu des réponses stupides et ridicules du président du Conseil privé (M. Baker), et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), lui, ne se souvient ni d'Ève ni d'Adam où est le rapport. Est-ce qu'il veut ma copie? Alors je voudrais savoir si le nouveau gouvernement, avec tout son papotage sur le respect des procédures parlementaires, est en train d'aller à l'encontre du Règlement de cette Chambre, ou à quelle date exacte il entend déposer ce rapport.

[Traduction]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit que nous allions effectuer une enquête, ce que nous avons fait, et le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Schellenberger) pourrait peut-être éclairer la Chambre à ce sujet.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ce rapport se divise en trois parties et la version anglaise est prête. La version française est en préparation. L'imprimerie s'occupe en priorité du budget. Nous ferons imprimer ce rapport dès que possible et nous le remettrons alors aux députés.